



FORUM : Unesco

QUESTION : Une éducation de qualité pour toutes et tous et à tout âge ?

SOUMIS PAR : l'Indonésie

L'Assemblée générale,

Se référant à l'article 26 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 qui stipule que « chacun a le droit à l'éducation » et l'article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) qui dit que l'accès à l'éducation est un droit basé sur l'égalité des chances,

Rappelant l'article 55 de la charte de l'Organisation des Nations Unies qui affirme favoriser les solutions aux problèmes d'éducation ainsi que le respect universel des droits de l'Homme pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion,

Réaffirmant que l'éducation de qualité est un idéal à atteindre dans le but que tous les enfants savent apprendre, savent appliquer, savent vivre ensemble, se développent grâce à l'éducation, l'objectif de développement durable 4 (ODD 4) consiste à construire ou à améliorer les infrastructures éducatives,

Réaffirmant l'impact de la qualité de l'éducation sur le développement des enfants et le rôle des enseignants dans le développement des individus,

Ayant à l'esprit que 251 millions d'enfants sont encore déscolarisés en 2024 d'après l'Organisation des Nations Unies,

Préoccupée par les inégalités de revenu, d'aide parentale et d'accès aux nouvelles technologies,

Déplorant la pandémie du Covid 19 qui a affecté l'apprentissage pour 1,6 milliard d'enfants et de jeunes et a creusé les inégalités d'apprentissage existantes,

Préoccupée par l'accès inégal à l'éducation universelle que ce soit entre les zones urbaines et les zones rurales, entre les jeunes filles et les jeunes garçons ou même entre les pays,

1. *Invoque* l'ensemble des Etats membres à s'impliquer et à lutter en faveur d'une éducation équitable, de qualité et inclusive ;

2. *Constate* les efforts effectués lors du pré sommet de juin 2022 à Paris vers un mouvement mondial en faveur de l'éducation ainsi que la mise en commun de piste d'action visant une éducation pour tous;
3. *Demande* conformément au pré sommet de juin 2022 à Paris que des engagements financiers et politiques soient pris par l'ONU pour favoriser et accélérer une éducation de qualité pour tous :
 - a) en soutenant une formation complète des enseignants pour que ceux ci puissent assurer une éducation de qualité;
 - b) en permettant un accès équitable aux nouvelles technologies dans le but de faciliter l'apprentissage ainsi que le travail à domicile;
 - c) en aidant les pays à se relever de la crise sanitaire importante de 2020 pour permettre aux enfants en difficulté scolaire de rattraper leur retard accumulé grâce à un suivi poussé;
4. *Félicite* le système éducatif des pays développés qui permet une éducation complète et pour tous à partir de 3 ans jusqu'à 15 ans;
5. *Demande de nouveau* que l'éducation de la maternelle au secondaire en passant par le primaire soit :
 - a) accessible pour tous sans que certaines familles subissent des conséquences financières importantes suite à la scolarisation de l'enfant notamment en imposant une proportion minimum d'école publique;
 - b) permise pour tous les enfants sans distinction de genre, d'origine ethnique ou de religion notamment en contrôlant que plus de 90% des enfants de chaque pays soient scolarisés chaque année.